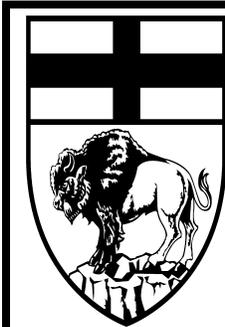


Mercredi 21 mai 2008



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 44  
**ET AVIS**

**DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. PEDERSEN

(N° 231) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. FAURSCHOU

(N° 235) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 236) — *Loi sur le comité d'examen des décès liés à la violence familiale/The Domestic Violence Death Review Committee Act*

## **PÉTITIONS**

M. MAGUIRE  
M<sup>me</sup> DRIEDGER  
M. BRIESE  
M. DYCK  
M<sup>me</sup> TAILLIEU  
M<sup>me</sup> STEFANSON

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **GRIEFS**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **COMITÉ PLÉNIER**

### **COMITÉ DES SUBSIDES**

---

### **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE**

M. le *ministre* CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*  
(amendé — comité)

M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK

(N° 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 12) — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*  
(amendé — comité)

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 18) — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*

---

## **DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition)*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*  
(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 13) — *Loi modifiant le Code de la route (dommages causés à l'infrastructure)/The Highway Traffic Amendment Act (Damage to Infrastructure)*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 15) — *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 16) — *Charte sur la sécurité des enfants en garderie (modification de la Loi sur la garde d'enfants)/The Child Care Safety Charter (Community Child Care Standards Act Amended)*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (interdiction permanente visant la construction ou l'agrandissement d'installations réservées aux porcs)/The Environment Amendment Act (Permanent Ban on Building or Expanding Hog Facilities)*

(M. GOERTZEN — 27 min)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*

(M. LAMOUREUX)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 21) — *Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Act*

(M. DYCK)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN

(N° 22) — *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs/The Worker Recruitment and Protection Act*

(M. DYCK)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre ALLAN

(N<sup>o</sup> 23) — *Loi sur la mise en œuvre des accords internationaux de coopération dans le domaine du travail/The International Labour Cooperation Agreements Implementation Act*  
(M. DYCK)

Motion de M. le ministre BJORNSON

(N<sup>o</sup> 24) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (cyberintimidation et utilisation de dispositifs électroniques)/The Public Schools Amendment Act (Cyber-Bullying and Use of Electronic Devices)*  
(M. DYCK)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N<sup>o</sup> 25) — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act*  
(M. DYCK)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 26) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*  
(M. DYCK)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre MELNICK

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi sur la gestion du barrage Shellmouth et d'autres ouvrages d'aménagement hydraulique et sur l'indemnisation découlant de leur fonctionnement (modification de la Loi sur l'aménagement hydraulique)/The Shellmouth Dam and Other Water Control Works Management and Compensation Act (Water Resources Administration Act Amended)*  
(M. HAWRANIK)

Motion de M. le ministre BJORNSON

(N<sup>o</sup> 28) — *Loi sur le renforcement des écoles locales (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Strengthening Local Schools Act (Public Schools Act Amended)*  
(M. HAWRANIK)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N<sup>o</sup> 29) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information)*  
(M. EICHLER)

Motion de M. le ministre STRUTHERS

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales/The Crown Lands Amendment Act*  
(M. HAWRANIK)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*

(M. HAWRANIK)

Motion de M<sup>mce</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

(M. HAWRANIK)

Motion de M<sup>mce</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 33) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Salvation Army Grace General Hospital »/The Salvation Army Grace General Hospital Incorporation Amendment Act*

(M. HAWRANIK)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille (sécurité des enfants)/The Child and Family Services Amendment and Child and Family Services Authorities Amendment Act (Safety of Children)*

(M<sup>mce</sup> TAILLIEU — 22 min)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*

(M. SCHULER)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*

(M. EICHLER)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

(M. DYCK)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel/The Court of Appeal Amendment Act*  
(M. SCHULER)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*  
(M. SCHULER)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 44) — *Loi d'exécution du budget de 2008 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2008*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

---

### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI — 3 JUIN 2008

#### PROPOSITIONS

M. REID — Stratégie nationale relative à l'habitation

13. Attendu :

que le logement à prix abordable est un droit de la personne fondamental et social;

que l'itinérance est un problème social important ayant des répercussions sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être;

que la hausse du coût de la vie a entraîné un besoin important en logements non seulement chez les particuliers et les familles à faible revenu mais également chez de nombreux particuliers, étudiants et jeunes professionnels à revenu moyen;

que le Programme Logement et Sans-abri de Winnipeg est une initiative conjointe du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de la ville de Winnipeg et qu'il vise à lutter contre l'itinérance et la diminution des parcs de logements ainsi qu'à revitaliser les anciens quartiers de Winnipeg;

que depuis 2000, le partenariat sur lequel repose le Programme a permis d'affecter plus de 99 millions de dollars à la réparation, à la rénovation ou à la construction de plus de 4 000 unités d'habitation et d'aider les sans abri ainsi que ceux et celles qui risquent de sombrer dans l'itinérance;

que le gouvernement provincial a investi 188 millions de dollars, notamment dans le projet Logements abordables, un des quatre volets de sa stratégie portant sur le logement pour les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu, afin d'accorder la priorité à la revitalisation du centre-ville de Winnipeg et de porter un intérêt particulier aux réfugiés et aux immigrants, aux aînés, aux sans-abri, aux Autochtones en milieu urbain ainsi qu'aux Manitobains et aux Manitobaines des régions du Nord;

que le volet Logements abordables attribue un minimum de 42 millions de dollars au programme Een Dah Aung (notre maison) pour les logements hors des réserves ainsi que six millions de dollars pour prolonger de trois ans le Programme d'aide à l'accès au logement et ainsi continuer à soutenir les efforts communautaires de revitalisation dans les quartiers désignés dans le cadre de l'initiative Quartiers vivants;

que, dans le discours du Trône de 2007, le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de sa stratégie de logement pour les Manitobains et Manitobaines à faible revenu, à construire de nouveaux logements à prix abordable dans les centres urbains de la province et à rénover plus de 13 000 logements sociaux existants;

que dans le cadre du projet de loi 21, on a annoncé la construction 238 unités d'habitation dans les quartiers de Spence et de Portage-Nord grâce au Fonds de construction et de remise en état de logements qui a été récemment édicté et qui investira dans la revitalisation des quartiers du centre-ville les profits que tire la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba des développements en banlieue;

que le gouvernement fédéral a assoupli de façon constante ses politiques portant sur le logement et a délégué ses responsabilités aux gouvernements provinciaux, ce qui entraîne des taux d'itinérance plus élevés;

que les principaux agents provinciaux et territoriaux en matière de logements sont d'avis que l'accroissement du financement fédéral à long terme est une priorité essentielle et qu'ils continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il augmente le niveau de financement afin de répondre aux besoins en nouveaux logements à prix abordable au pays;

que malgré les efforts du gouvernement provincial, il manque encore clairement de logements à prix abordable pour les Manitobains et Manitobaines à faible revenu,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer de construire des logements avec services de soutien ainsi que des logements à prix abordable partout dans la province et à envisager de rénover les unités d'habitation existantes afin de satisfaire la demande en logements pour les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à collaborer avec les autres provinces afin d'inciter fortement le gouvernement fédéral à augmenter les niveaux de financement afin de répondre aux besoins urgents en nouveaux logements à prix abordable partout au pays.